

Conseils aux comités de DCC qui soutiennent de nouvelles demandes d'agrément

Sommaire

L'agrément de la formation médicale postdoctorale (FMPD) est un processus bien établi par lequel le Collège royal s'assure que les programmes satisfont aux exigences. L'Unité des normes éducatives (UNE) gère ce processus d'examen par les pairs en collaboration avec les bureaux des études médicales postdoctorales.

Les facultés intéressées devraient toujours commencer par déterminer avec leur bureau des études médicales postdoctorales si un programme agréé par le Collège royal est envisageable. Comme ils connaissent bien le processus, les bureaux pourront répondre aux questions, entre autres sur les dates limites, et proposer du soutien.

Demande d'agrément d'un programme de formation

1. Le bureau des études médicales postdoctorales communique avec l'Unité des normes éducatives (UNE) pour demander l'accès à la demande de la discipline dans CanAMS, le système électronique de gestion de l'agrément.
2. La demande est remplie et les documents justificatifs sont téléversés dans CanAMS aux fins de soumission.
3. L'UNE examine les demandes pour déterminer si elles sont complètes. On peut communiquer avec le bureau des études médicales postdoctorales s'il manque des composantes.
4. Les demandes sont examinées par le Comité de l'agrément des DCC (CA-DCC) à la prochaine réunion prévue.
5. Le comité de domaine de compétence ciblée (DCC) de la discipline du Collège royal fournit des commentaires sur la demande au Comité de l'agrément des DCC (CA-DCC), qui en tient compte pour prendre sa décision.
6. Le bureau des études médicales postdoctorales est informé de la décision du CA-DCC.

Dates limites de soumission :

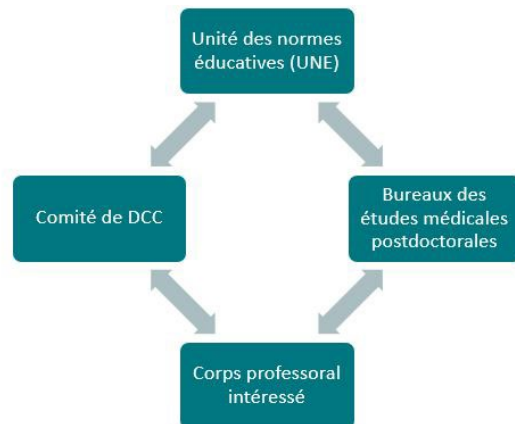
les 31 mai,
15 octobre et
31 janvier

(aux fins d'examen à l'automne, à l'hiver ou au printemps respectivement.)

Rôle du comité de DCC dans le processus d'agrément

La relation entre le Collège royal et les bureaux des études médicales postdoctorales est au cœur de l'agrément, mais le comité de DCC a aussi un rôle crucial à jouer. Il s'occupe de la mise en œuvre complète de la nouvelle discipline du DCC¹ en temps opportun et fait le lien avec la communauté de pratique. Dans le cadre de l'agrément, les comités de DCC doivent :

- étudier et commenter les nouvelles demandes d'agrément dans le CanAMS avant que le Comité de l'agrément des DCC (CA-DCC) en fasse l'analyse;
- évaluer un programme agréé et fournir de l'information à son sujet aux visiteurs d'agrément et au CA-DCC lors d'une visite d'agrément régulière;
- évaluer et mettre à jour les indicateurs des Normes d'agrément de DCC propres à la discipline;
- répondre aux questions propres à la discipline et les tenir à jour dans l'outil de collecte de données sur le profil du programme dans le CanAMS;
- encadrer les membres du corps professoral souhaitant l'agrément d'un programme de formation.



L'UNE fournit des orientations sur le rôle et les responsabilités du comité de DCC quant à l'évaluation et à la transmission d'informations pendant le processus d'agrément. Nous encourageons les comités qui soutiennent de nouvelles demandes à tirer parti de leur réseau de collègues et de programmes de formation complémentaire pour susciter de l'intérêt à l'égard de la demande d'agrément au Collège royal. Après le travail initial visant à faire connaître et à promouvoir la discipline, il revient au bureau des études médicales postdoctorales de décider s'il y a lieu de faire une demande, puis de remplir le formulaire et soumettre la documentation requise, le cas échéant.

¹ Une fois reconnue par le comité des spécialités (CS), une nouvelle discipline doit franchir trois jalons pour être pleinement fonctionnelle : élaboration de normes nationales pour la diffusion aux intervenants, ouverture d'une route vers la formation par l'agrément d'au moins un programme et ouverture d'une route vers la pratique pour les spécialistes œuvrant déjà dans la discipline. La discipline passe ensuite à la « phase de maintien ».

Agrément du premier programme de DCC

Les demandes de reconnaissance d'une discipline doivent comprendre une lettre de soutien délivrée par la ou le responsable d'au moins un milieu de formation (directeur du département, vice-doyen aux études médicales postdoctorales, etc.). Cette lettre décrit la capacité d'offrir un programme agréé par le Collège royal et d'avoir l'infrastructure requise en place une fois les normes de la nouvelle discipline approuvées. Ce soutien garantit au comité des spécialités (CS), qui examine la demande de reconnaissance, que la mise sur pied d'un programme agréé est possible et réaliste au sein de la discipline.

Action recommandée

Contactez la ou le responsable du milieu de formation ayant soutenu la demande pour lui faire savoir quand les nouvelles normes seront disponibles.

Conseils

- À l'étape du groupe de travail, qui vient avant l'approbation par le Comité d'examen des normes de formation spécialisée (CENF), les présidentes et présidents sont encouragés à faire un suivi auprès des personnes ayant fourni des lettres de soutien, en particulier les responsables des milieux de formation, pour les informer du statut des nouvelles normes et de la date de diffusion prévue. Vous pouvez aussi communiquer de façon informelle les attentes établies. Il n'est pas recommandé de transmettre les normes avant leur approbation même si, à cette étape du processus, le groupe de travail a une idée claire des exigences auxquelles devra satisfaire le programme agréé. Un travail d'approche précoce permet aux membres du corps professoral et à la direction des milieux de formation concernés de savoir plus ou moins quand contacter le bureau des études médicales postdoctorales pour demander l'agrément.
- Une fois que le CENF a approuvé les nouvelles normes de la discipline, on demande à la présidence d'adapter le formulaire de demande d'agrément pour l'intégration dans le CanAMS. *Veillez traiter cette demande de l'administrateur du programme de DCC en priorité* pour éviter de retarder la diffusion des normes.
- Le Collège royal transmet les normes de toute nouvelle discipline de DCC aux bureaux des études médicales postdoctorales. Le groupe de travail en reçoit une copie au même moment. Nous vous invitons à diffuser les normes dans votre communauté en

Reconnaissance d'une discipline

Le Collège royal supervise la formation médicale des spécialistes et surveille l'évolution du système de médecine spécialisée au Canada. Cela comprend l'étude des demandes pour de nouvelles disciplines ainsi que l'examen périodique de chaque discipline par le CS, un sous-comité du Comité de l'éducation spécialisée (CES). Les bureaux des études médicales postdoctorales ne peuvent demander l'agrément d'un programme qu'une fois la discipline reconnue. Visitez notre site pour en savoir plus sur le [processus de reconnaissance](#) ou pour consulter la liste des [programmes agréés de DCC](#).

utilisant le lien de la page [Information par discipline](#) pour veiller à ce que l'information en circulation soit toujours à jour.

- Dans vos échanges avec les intéressés (autre qu'un bureau des études médicales postdoctorales), faites passer le message qu'il faut contacter le bureau des études médicales postdoctorales pour discuter de la faisabilité d'une demande. Pour vous faciliter la tâche, nous vous proposons d'utiliser l'infographie présentée à la page 1.

Soutien de demandes pour d'autres programmes de formation

Après l'agrément du premier programme de formation dans une discipline, les comités de DCC devraient réfléchir à leur rôle et aux raisons d'encourager d'autres demandes. Il faut d'abord et avant tout voir si un ou plusieurs programmes agréés répondent aux besoins de la société en matière de santé. Le CS en tient compte dans l'« examen régulier d'une discipline² ». Il faut également évaluer si l'approche de membres du corps professoral ayant un intérêt connu ou potentiel aiderait à promouvoir la nouvelle discipline ou à améliorer le rayonnement du titre. Comme les DCC ne profitent pas de la même reconnaissance que les disciplines de spécialité primaire ou de surspécialité établies dans le système de médecine spécialisée, on a avantage à promouvoir la discipline et la valeur du titre auprès de la communauté de pratique. Une compréhension commune et le partage de connaissances dans la communauté faciliteront également le recrutement de personnes candidates à la REP-DCC.

Voici nos recommandations aux comités de DCC qui cherchent à soutenir d'autres demandes d'agrément :

Actions recommandées

1. Communiquez avec le corps professoral et le personnel des programmes de formation complémentaire pour connaître leur intérêt à l'égard d'un programme agréé.

Conseil

- Assurez-vous que le soutien des demandes d'agrément figure à l'ordre du jour de votre prochaine réunion et utilisez le temps alloué pour dresser la liste des collègues et programmes de formation complémentaire potentiellement intéressés. Divisez la liste entre les membres pour qu'ils entament des discussions sur le sujet et informent le comité de leur issue.
2. Suggérez aux membres du corps professoral intéressés de lire les normes de la discipline pour déterminer si leur programme ou milieu pourrait y répondre à première vue. Ce sera l'occasion de définir le soutien ou le travail nécessaire avant de faire une demande (c.-à-d.,

² Toutes les disciplines reconnues par le Collège royal, quel qu'en soit le type, participent à un examen cyclique sur six ans en vue de promouvoir la discipline, de réfléchir à son état et de gérer les problèmes émergents. Il s'agit d'un processus collaboratif entre les comités des disciplines et le CS, dont le mandat comprend la supervision de l'état général et de la configuration du système de médecine spécialisée au Canada. En général, une nouvelle discipline fait l'objet d'un examen environ six ans après sa reconnaissance. L'administrateur de votre comité vous avisera un an à l'avance.

ajout d'un programme d'études ou entente d'affiliation interinstitutionnelle [All] s'il faut enseigner une compétence dans un autre milieu). L'exercice leur donnera une idée des tâches à accomplir pour obtenir l'agrément (avant de faire appel au bureau des études médicales postdoctorales). Dirigez les personnes intéressées vers la page [Information par discipline](#) pour accéder aux normes.

3. En tout temps, les membres du corps professoral intéressés doivent être encouragés à s'adresser d'abord à leur bureau des études médicales postdoctorales pour déterminer s'il est possible d'offrir un programme agréé. Ils doivent transmettre leurs questions sur le processus d'agrément à leur bureau des études médicales postdoctorales, car chaque faculté de médecine a sa propre façon de gérer les demandes d'agrément. Les bureaux des études médicales postdoctorales peuvent aussi obtenir des renseignements supplémentaires auprès des spécialistes de l'agrément de l'Unité des normes éducatives (UNE) s'ils ont des questions.

4. Les membres du comité de DCC devraient être en mesure de répondre aux questions du corps professoral sur le processus de demande et l'interprétation des normes (certains auront fait partie du groupe de travail ayant défini la discipline et élaboré ses normes). Si vous n'arrivez pas à répondre à des questions d'interprétation, notamment en raison du roulement au sein du comité, nous pouvons vous mettre en contact avec la personne qui présidait alors le comité ou le groupe de travail (demandez ses coordonnées à [l'administrateur du programme de DCC](#)). La présidence peut aussi communiquer avec [Karolina Daniel](#), analyste des politiques à l'UNE, qui l'aidera à interpréter les normes.

5. Si un groupe de membres du corps professoral s'interroge sur les normes, le président ou la présidente pourrait les réunir virtuellement pour répondre aux questions ou collaborer. Par exemple, on demandera une rencontre virtuelle ponctuelle avec l'Unité des spécialités pour que les personnes candidates « sérieuses » se penchent sur les exigences de la discipline et la mise à niveau attendue. Pour ce type de réunion, l'administrateur de votre comité peut vous donner accès à des outils de sondage et de conférence Web, mais il n'y a pas de service de prise de notes. En général, aucun membre du personnel du Collège royal n'est présent.

Liste de vérification pour le corps professoral

- Télécharger les normes d'agrément à partir de la page [Information par discipline](#).
- Lire les normes et déterminer s'il est possible d'y satisfaire à première vue. Les exigences sont-elles atteignables dans votre milieu? Manque-t-il quelque chose? Avez-vous besoin d'autres ressources ou d'un soutien additionnel?
- Communiquer avec le bureau des études médicales postdoctorales pour discuter de votre intérêt et de la possibilité d'un programme de DCC agréé par le Collège royal.

6. Si, après un examen approfondi des exigences, le comité de DCC a des questions sur l'interprétation des normes ou sur le formulaire de demande, la personne qui le préside est encouragée à contacter [Karolina Daniel](#), analyste des politiques à l'UNE. Si vous avez d'autres difficultés en lien avec l'agrément ou êtes incapable de susciter de l'intérêt pour la démarche, communiquez avec [Linda Rumleski](#), gestionnaire des programmes de DCC, Unité du développement, des innovations et des stratégies d'éducation. Nous avons à cœur de soutenir les comités de DCC en préservant l'intégrité de la relation d'agrément entre les bureaux des études médicales postdoctorales et le Collège royal.

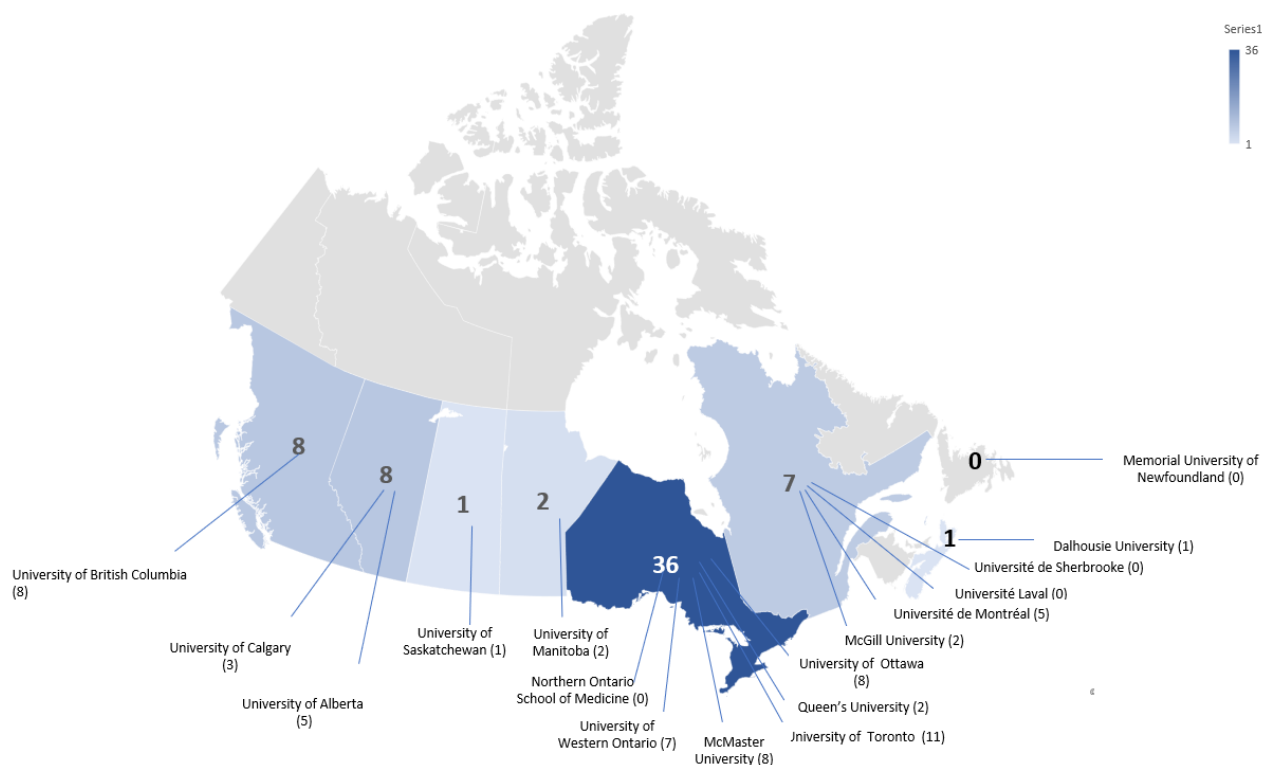
Vous voulez plus d'information?

- **Corps professoral** – Programme agréé ou processus d'agrément
Communiquez avec votre bureau des études médicales postdoctorales.
- **Bureaux des études médicales postdoctorales** – Agrément d'un programme de DCC
Communiquez avec un ou une spécialiste de l'agrément en formation médicale postdoctorale (FMPD) de l'UNE.
- **Présidents et présidentes des comités de DCC** – Interprétation des normes générales d'agrément ou des Normes d'agrément de DCC
Communiquez avec [Karolina Daniel](#), analyste des politiques à l'UNE.
- **Comités de DCC** – Difficultés liées à l'agrément ou contenu du présent document
Communiquez avec [Linda Rumleski](#), gestionnaire des programmes de DCC.
- Statistiques sur l'agrément des DCC du Collège royal
Voir l'[annexe A](#) ci-dessous.

Annexe A : Agrément des DCC du Collège royal, septembre 2022

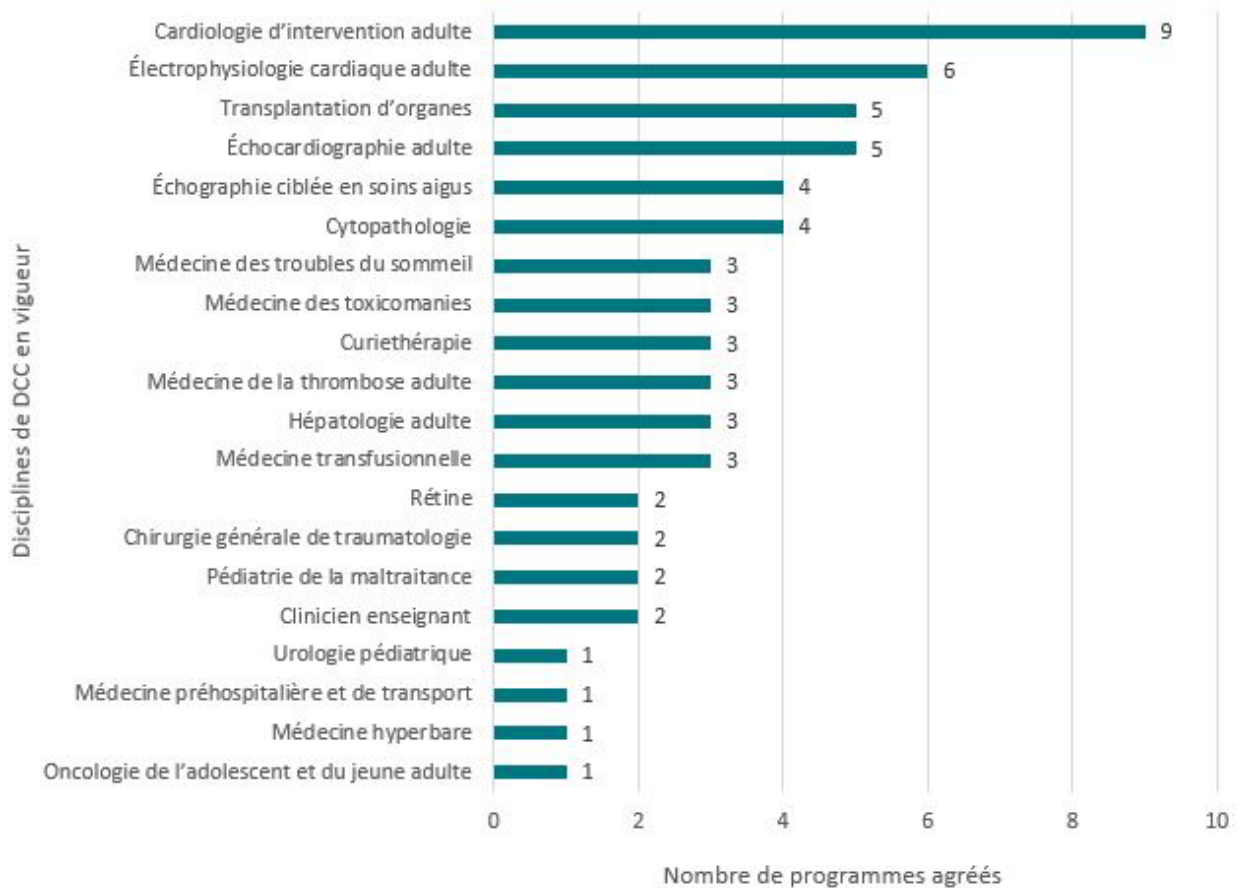
Répartition des programmes de DCC agréés au Canada

Sur les 17 facultés de médecine, 13 ont des programmes de formation agréés.



Programmes de DCC agréés par discipline

- Sur les 28 disciplines de DCC, 20 ont au moins un programme agréé.



*une discipline entre en vigueur après la diffusion des nouvelles normes nationales approuvées

Nombre de programmes de DCC agréés au fil du temps

- Il existe 63 programmes de DCC agréés au Canada.

